



**AVIS PUBLIC**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE  
RÈGLEMENT D'URBANISME**

AVIS PUBLIC est par la présente donné que toute personne intéressée par la présente demande de dérogation mineure pourra, faire parvenir toute contestation détaillée ou commentaire par courriel ([urbanisme@vsmsll.ca](mailto:urbanisme@vsmsll.ca)) ou par lettre adressée au Service de l'urbanisme (3000 chemin d'Oka, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Québec, J0N 1P0) **au plus tard le mardi 12 septembre 2023 à midi**. Le conseil municipal se prononcera sur les demandes de dérogations mineures suivantes lors de sa séance du conseil du mercredi 13 septembre 2023 à 20 h.

**3121, rue Louise**

La nature et les effets de la demande sont les suivants :

- De permettre le remplacement des lots 6 580 443 et 6 580 444 afin de créer les lots 6 584 336 et 6 584 337 alors que le garage existant est de 61.318 m<sup>2</sup> et que les bâtiments accessoires représentent plus de 10 % de la superficie du terrain.

**243 A à D, 33<sup>e</sup> avenue**

La nature et les effets de la demande sont les suivants :

- De permettre la réduction de la distance minimale entre une ligne de terrain et les conteneurs semi-enfouis à moins du 2 m prévu au règlement de zonage 1 400, soit à 0.6 m de la ligne latérale de terrain et à 1.5 m de la ligne arrière de terrain.

Donné à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, ce 22<sup>e</sup> jour du mois d'août 2023.

Louis Pilon

Greffier et responsable des Services juridiques